

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, M. HUOT, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. MAILLY, Mme COLLIGNON.

Absents : MM. BONVALOT et MAURASIN, excusés

Pouvoirs : M. MAURASIN donne procuration à M. DENORMANDIE

Secrétaire : Mme COUVIDAT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- Création d'un emploi permanent avec vacance de poste pour un Adjoint Technique,
- Recrutement sur un emploi permanent à temps complet,
- Modifications statutaires du SDDEA,
- Contrat d'objectifs de coopération locale pour les bibliothèques relais avec le Département,
- Convention de partenariat de lecture publique avec le Département.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 2 | Projet de plantation de « l'Arbre de la Laïcité » avec les DDEN et les écoles

Rodolphe RAPINAT présente ce projet initié par les DDEN de l'Aube, projet auquel Monsieur le Maire propose que la Municipalité participe suivant les modalités définies.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour planter cet arbre au mois de mars 2025 : le samedi 15 mars ou le samedi 22 mars, en matinée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 3 | Remboursement des fournitures de bureau et des frais postaux par le SIVOS pour 2024

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à **485.00 € les frais de fournitures de bureau** et à **150.00 € les frais postaux** à faire rembourser au SIVOS pour 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 4	Remboursement des charges par la CDC pour l'année 2024
---------------------	---

Suite au transfert des compétences Petite enfance, Périscolaire et Scolaire à la CDC « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » avec mise à disposition de bâtiments et de personnel, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'appeler à la CDC le remboursement :

Pour la compétence Périscolaire :

8 881.60 € le remboursement des charges de personnel,

Pour la compétence Scolaire (entretien de l'école élémentaire) :

6 502.88 € le remboursement des charges de personnel,

Représentant un total de 15 384.48 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 5	Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2025 en début d'exercice
---------------------	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 6	Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et/ou temporaire d'activité en 2025
---------------------	--

En application du 1^{er} de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (surcroît de travail ou remplacement d'un agent en arrêt) pour l'année 2025

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 7	Participation communale pour la protection sociale des agents
---------------------	--

Cette participation a été mise en place par délibération du 10 décembre 2012.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, la participation mensuelle versée à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à 45 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 8	Demande de subvention du collège pour les enfants de la commune participants au séjour à la montagne fin janvier 2025
---------------------	--

17 enfants de la commune sont concernés cette année.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer 50 € par enfant, versés au collège à l'identique de l'année précédente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 9	Demande de subvention du collège pour les enfants de la commune ayant participés au Championnat de France UNSS d'escalade et de badminton
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer également 50 € par enfant sachant que 2 élèves de la commune ont participé à ces championnats.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 10	Création d'un emploi permanent et vacance de poste pour un Adjoint Technique
----------------------	---

Il est nécessaire de procéder à une vacance de poste pour créer un emploi permanent d'Adjoint Technique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire cette vacance de poste.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 11	Recrutement d'un Adjoint Technique sur un emploi permanent à temps complet
----------------------	---

Afin de respecter la législation en vigueur, le conseil municipal autorise, à la majorité, le Maire à recruter un adjoint technique sur un contrat temporaire de 2 mois pour janvier et février 2025, puis sur un contrat d'un emploi permanent à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 10 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		1

RAPPORT N° 12	Modifications statutaires du SDDEA
----------------------	---

Lors de son assemblée générale, le SDDEA a approuvé deux évolutions dans ses statuts concernant la création d'un nouveau territoire appelé Chablis, Cure, Serein, Armançon et l'évolution des périmètres des territoires Centre et Ouest par l'intégration de la commune de Crésantignes au territoire Centre.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces 2 modifications.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 13	Contrat d'objectifs de coopération locale pour les bibliothèques relais avec le Département
----------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ce contrat avec le Département afin de poursuivre la coopération de la bibliothèque de Piney avec la Médiathèque Départementale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

RAPPORT N° 14	Convention de partenariat de lecture publique avec le Département
----------------------	--

Cette convention a pour objet d'établir les modalités de partenariat entre le Département et la commune pour une bonne collaboration avec les services du Département et la bibliothèque de Piney.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux
- Noël communal
- Distribution des chocolats
- Vœux du Maire : vendredi 10 janvier 2025 à 18 h 30 au Cossec

Séance levée à : 22 H 50